



Posté le 13 février 2018

# Info GDSA-29

n° 2018 - 1

## 1 ASSEMBLEE GENERALE 2018 : LE 3 MARS

**L'Assemblée Générale 2018** du GDSA-29 aura lieu le **samedi 3 mars 2018**, accueil à partir de 9 heures, au L.A.P. du Nivot à LOPEREC. Vous trouverez ci-joint une invitation, le programme et le feuillet d'inscription.

Au cours de cette réunion il faudra procéder, conformément aux statuts, au renouvellement partiel du Conseil d'Administration (un tiers chaque année). Il y a donc 4 sièges à pourvoir, davantage s'il y a des démissionnaires.

Si le sanitaire apicole vous intéresse, si vous désirez vous présenter à cette élection (ou vous représenter, pour les sortants) faites acte de candidature le plus rapidement possible auprès de André LOZAC'H.

Si de plus vous avez des compétences particulières en apiculture, ou dans tout autre domaine de la vie civile (juridique, informatique, environnement, comptabilité, entomologie, botanique, etc.), ces compétences seront les bienvenues.

Compte tenu de l'actualité « administrative » et « réglementaire » apicole – nouvelle gouvernance sanitaire, apparition des TSA et des vétérinaires dans le sanitaire apicole – gestion des différentes pathologies des abeilles, il est important que tous les apiculteurs s'impliquent dans le fonctionnement de leurs structures apicoles et plus particulièrement dans « les structures sanitaires apicoles ».

La mise en œuvre de la gestion du sanitaire apicole est un challenge, et elle doit se mettre en place avec les apiculteurs et pour les apiculteurs.

**Votre candidature au CA du GDSA-29 est donc la bienvenue.**

Outre les rapports d'activité et financier statutaires, plusieurs interventions sont prévues :

- Une intervention d'Anne-Flore MOUGENOT, vétérinaire conseil du GDSA-29 (PSE, médicaments, Aethina Tumida).
- Une intervention de la SNGTV (Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires par Victor MILLOUR, docteur vétérinaire, sur le Varroa aujourd'hui : Pratiques et enjeux de la lutte.
- Une intervention de la DDPP, sur la mise en application d'OMAA (Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements des Abeilles mellifères) pour lequel la région Bretagne est « région pilote ».
- Des informations sur les résultats des tests d'efficacité des médicaments effectués dans le département et en Bretagne à l'automne dernier.
- Point sur le piégeage du frelon asiatique.

**Le repas est prévu à 12 heures 30**, au restaurant du Nivot.

Le coût de la journée, repas compris, est de **25 € par personne**. Ce prix tient aussi compte des autres frais (location de la salle, matériel, photocopies...). Si vous souhaitez y participer, **inscrivez-vous pour le 26 février 2018** (afin de prévoir la réservation des repas (voir le feuillet joint).

Bien entendu **tout adhérent peut participer sans frais (mais dans ce cas sans le repas) à l'Assemblée Générale.**

Tous les ans à l'issue du rapport financier il est demandé à deux personnes, dans la salle, de venir contrôler les comptes. Cette année si deux personnes pouvaient se déplacer chez le trésorier avant l'AG, ce serait bien. **Les volontaires peuvent contacter dès maintenant le trésorier au 06 28 47 61 33.**

Récupération de lanières : Lors de l'AG le 3 mars, un carton sera mis à votre disposition pour récupérer les lanières, les supports et les emballages des traitements anti-varroa utilisés l'automne dernier et enlevés des ruches en fin de traitement. Ils seront ensuite détruits comme il convient.

## 2 ADHESIONS 2018

Comme tous les ans, quelques adhérents ont oublié de régler leur cotisation. Peut-être que certains ont arrêté l'apiculture. Si c'est votre cas, merci de nous le faire savoir.

Si vous faites partie des retardataires, vous voudrez bien nous faire parvenir votre adhésion avant le 30 mars. Dans ce courrier, vous trouverez donc un nouveau bulletin d'adhésion pour l'année 2018 à nous transmettre avec votre règlement dans les meilleurs délais à l'adresse ci-dessous :

**GDSA-29**  
Chez André LOZACH  
20 Rue Jacques Brel  
29820 GUILERS

Les cotisations, inchangées par rapport à 2017, sont les suivantes :

1 à 50 ruches :	16 € + 0.45 €/ruche	101 à 300 ruches :	36 € + 0.15 €/ruche
51 à 100 ruches :	26 € + 0.25 €/ruche	> 300 ruches :	66 € + 0.05 €/ruche

Nous vous rappelons que, selon l'article 8 des statuts du GDSA : « est [...] considéré démissionnaire tout membre non à jour de sa cotisation à la date de l'assemblée générale ». L'assemblée générale étant prévue le 3 Mars 2018, **les personnes non à jour à partir de fin mars 2018 seront considérées démissionnaires, retirées des listes et ne recevront donc plus de courrier du GDSA-29.**

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole s'occupe également des abonnements à la revue "La Santé de l'Abeille". (6 numéros par an) Le tarif de l'abonnement groupé est de 18,00 € (au lieu de 22,50 € pour les abonnements individuels) pour 2018.

En ce qui concerne les abonnements aux autres revues (Abeille de France, Abeille et Cie, info-Reines), passé le 31 janvier 2018, nous n'assurons plus le service d'abonnements groupés. Adressez-vous directement auprès des revues.

## 3 LES STAGES 2018

Les stages suivants sont proposés par le G.D.S.A-29 au rucher école en 2018 :

Notez que pour les journées d'initiation nous proposons la journée du mercredi afin d'alléger les groupes du samedi, et pouvoir ainsi accepter globalement plus de monde.

a) **Initiation à l'apiculture : le 17 mars après-midi, le 4 ou 7 avril, le 25 ou 28 avril et le 9 ou 12 mai 2018.**

*Ces 4 journées à la fois différentes et complémentaires s'adressent à des apiculteurs débutants, « pour bien commencer l'apiculture avec des abeilles en bonne santé »*

**samedi 17 mars 2018 après-midi** : vous apprendrez les notions minimales indispensables avant de se lancer en apiculture. Connaissance de l'abeille, installation d'un rucher, matériel de base, un peu de législation.

**4 ou 7 avril 2018** : Au cours de la deuxième journée, nous aborderons tout ce qu'il faut savoir pour faire une visite de ruche, manipuler les outils, sortir les cadres et reconnaître les types de cellules, les individus de la colonie, quelques notions de prophylaxie ou de bonnes pratiques.

**25 ou 28 avril 2018** : La troisième journée, permettra de mieux connaître l'abeille, description externe et interne. Préparation des cadres. Ouverture de la ruche, recherche et marquage de la reine, transfert d'abeilles d'une ruche dans une autre.

**9 ou 12 mai 2018** : La quatrième journée sera plus orientée sur la vie de la colonie : cycle biologique de la colonie, ses besoins. Désinfecter une ruche, matériel pour la cueillette des essaims. Visite de la ruche, faire une division de colonie.

**b) Sanitaire apicole et conduite du rucher ; pratique et législation concernant l'apiculture :**  
**le 24 mars, 21 avril, 5 mai et 19 mai 2018**

*Pour apiculteur ayant déjà pratiqué ou ayant fait les stages d'initiation.*

***Ce stage est essentiel pour la maîtrise du sanitaire apicole.***

Ces 4 journées sont indispensables pour traiter tous les sujets, tant les dangers sanitaires augmentent, et pour tenir compte de l'évolution de la réglementation sanitaire.

Connaître et reconnaître les maladies des abeilles pour mieux les soigner et les éviter autant que possible (mieux vaut garder une colonie en bonne santé que soigner une colonie malade). Une dose de biologie pour bien comprendre le déclenchement des maladies et un peu de réglementation pour compléter le tableau.

Ce stage, bien que formant un tout, aura lieu sur quatre samedis non consécutifs pour permettre aux personnes intéressées de suivre cette formation.

**c) Elevage de reines d'abeilles : les 9 et 10 juin 2018.**

*Le stage d'élevage de reines est destiné à tous ceux qui veulent renouveler facilement et simplement quelques reines chaque année.*

Obtention de cellules de reines par greffage artificiel, naturel, comment les utiliser, les introduire pour remplacer l'ancienne reine.

On voit aussi comment faire un essaim artificiel, faire un petit élevage par division, comment y introduire une cellule de reine, comment réunir deux colonies, des choses simples, mais indispensables à connaître pour tout apiculteur qui veut progresser.

**d) Récolte du miel, visite d'automne et mise en hivernage : le samedi 25 août 2018 après-midi.**

Récolte et extraction du miel. Partage de tours de mains et échanges des expériences de l'année. Les traitements anti-varroa, les tests d'efficacité et la mise en hivernage des ruches.

Les dates, les descriptifs des stages et les bulletins d'inscription sont actuellement disponibles sur le site (<http://gdsa29.apibreizh.fr>). Il est encore possible de s'inscrire en ligne, dans la limite des places disponibles. Pour tous renseignements et inscription, n'hésitez pas à contacter Yves LAYEC.

Et si vous êtes intéressé par la mise en place d'autres formations que celles qui vous sont proposées ci-dessus n'hésitez pas à faire des propositions. Nous verrons s'il est possible de les mettre en œuvre.

L'organisation de ces formations nécessite la présence de nombreux animateurs Si vous avez envie de participer en tant qu'animateur aux stages organisés par le GDSA-29, aspects pratiques au rucher, ou aspects plus théoriques en salle ; si vous avez des trucs, des idées, des pratiques, **des compétences à faire partager** contactez-nous.

Une réunion de préparation aux stages pour **les animateurs volontaires** est prévue le vendredi 9 mars à partir de 17 heures. Une invitation sera envoyée aux personnes intéressées.

## **4 CIRES, PLATEAUX et PIEGES A FRELONS**

- Depuis des années le GDSA recommande de changer régulièrement les vieilles cires des corps de ruches afin d'avoir un nid à couvain dans le meilleur état sanitaire possible. Nous vous proposons **un achat groupé de cire gaufrée, par paquets de 5 kilos**, (format Dadant ou Langstroth à préciser) au prix de **71 € le paquet de 5 kilos**. La cire sera disponible au NIVOT à l'assemblée générale le 3 mars exclusivement. Venez la chercher (ou trouvez quelqu'un pour la prendre).

- Les plateaux entièrement aérés semblent être efficaces pour un meilleur état sanitaire à l'intérieur de la ruche. Cela aiderait également au contrôle de l'infestation du varroa. Aussi nous proposons un achat groupé de **plateaux Nicot (avec grille d'entrée mais SANS les fixations) : 7 €**. Disponibles à l'AG exclusivement.
- Il est possible de fermer le dessous de ces plateaux Nicot par un tiroir. Ce tiroir permet de limiter les entrées d'air en début de saison, de contrôler ce qui tombe du nid à couvain (débris de cire, ou chutes naturelles de varroas), de faire des comptages de varroa lors des traitements, etc. **Le tiroir : 3 €**. Disponibles à l'AG exclusivement.

Si cela vous intéresse, passez votre commande, par retour de courrier, en utilisant le feuillet ci-joint **avant le 26 février 2018**. (Délai impératif pour que l'on puisse être approvisionné). Joindre impérativement le règlement à la commande.

- Et enfin mais pas le moins important... *Vespa velutina...* : Avec le bon d'adhésion, le GDSA vous avait proposé de commander des **pièges à frelons et des appâts**. Si vous en avez commandé, ils seront distribués comme prévu à l'issue de l'assemblée générale.

## 5 AU RUCHER

- Il faut vérifier s'il reste suffisamment de provisions pour faire la « soudure » avec les prochaines rentrées de nectar et de pollen. c'est pour bientôt : le saule arrive en fleurs !
- Mais aussi... s'il y a eu du couvain le varroa a pu se reproduire. Et il a pu y avoir des réinfestations. Nous vous recommandons vivement d'effectuer des tests pour connaître les niveaux d'infestation de varroas en sortie d'hiver. Un moyen simple, facile à faire, sans ouvrir les ruches : placer un lange, une plaque, graissé SOUS le plateau aéré (si c'est un plateau plein il faut mettre le lange SUR le plateau). Attendre quelques jours. Quand vous enlèverez le lange vous pourrez y voir les débris tombés du nid à couvain, des débris de cire, du pollen, des mycoses, des crottes de fausse-teigne, et des varroas. Compter ces varroas et diviser par le nombre de jours pendant lesquels la plaque était en place.  
S'il y a peu de varroas (moins de 5 par jour) il est inutile de traiter, par contre une surinfestation (quelle qu'en soit l'origine) peut nécessiter un traitement printanier.

Nous contacter en cas de besoin.

**Attention ! Le colza sera en fleur fin mars. Il ne doit y avoir aucun traitement en cours lorsque les hausses seront en place sur les ruches.**

## 6 PRET DE MATERIEL

Le GDSA met à votre disposition 2 chaudières à cire (une dans le Sud-Finistère et une dans le Nord-Finistère. Il est possible de les réserver pour 3 à 4 jours (moyennant une caution de 300 €). Contacter le **06 28 47 61 33** pour le Sud et le **06 70 44 97 77** pour le Nord. Un gaufrier manuel est également à votre disposition aux mêmes conditions, à réserver au **06 76 57 23 09**.

## 7 AETHINA TUMIDA

Aethina tumida, dit encore « le petit coléoptère des ruches », découvert en 2014 en Calabre (sud de l'Italie) est toujours présent dans cette région, malgré les tentatives d'éradication. Le risque de le retrouver sur le territoire français est réel. L'introduction du coléoptère peut se faire par des achats d'abeilles en Italie et ainsi amorcer une infestation en France. N'oubliez pas que ce coléoptère vole !

Soyez vigilants si vous découvrez ce nouvel intrus dans vos ruches, lors de vos visites !

**Aethina tumida est un danger sanitaire de 1<sup>ère</sup> catégorie pour les abeilles et à ce titre, en cas de suspicion, vous devez prévenir la DDPP (02 98 64 36 36).**

Le point sur Aethina tumida sera fait lors de l'assemblée générale.

## 8 OMAA

OMAA (Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements des Abeilles) est opérationnel et vous permet de déclarer :

- Vos suspicions de maladies classées en DS1 (Danger Sanitaire de 1<sup>ère</sup> catégorie à déclaration obligatoire, 4 maladies avec entre autre la loque américaine),
- Des mortalités massives,
- Des dépopulations,
- Des affaiblissements de colonies.

Contactez le **02 44 84 68 84** (7j/7)

Mail : [declaration-omaa@gtv-bretagne.org](mailto:declaration-omaa@gtv-bretagne.org)

Il est important de faire sa déclaration au plus tôt dès l'apparition des symptômes.

Un vétérinaire pourra intervenir pour investiguer et procéder éventuellement à des prélèvements pour définir la cause du trouble. La 1<sup>re</sup> visite est gratuite et les éventuels prélèvements selon le cas seront à votre charge.

## 9 APICULTEUR et REGLEMENTATION COMMERCIALE ET FISCALE

Pour vendre de miel, voire même le céder gratuitement à un voisin, tout apiculteur doit avoir un n° de SIRET et renseigner sur un registre le résultat de ses ventes.

Ce registre peut être réclamé par l'administration fiscale car, depuis 2016, (déclaration en 2017 des revenus 2016), les revenus apicoles sont déclarables dès le 1<sup>er</sup> €. **Le seuil des 10 ruches n'existe plus.** Le forfait agricole est devenu le « micro-BA » (bénéfice agricole).

- Pour obtenir votre SIRET, vous pouvez vous renseigner à l'adresse suivante :  
CFE / CHAMBRE D'AGRICULTURE DU FINISTERE - 5 Allée Sully – 29322 QUIMPER CEDEX  
Téléphone : 02 98 52 49 49

Vous pouvez également télécharger sur internet le formulaire CERFA N° 11992-04.

- Pour la déclaration d'impôts : En plus du formulaire CERFA N° 2042, il faut reporter ses résultats de vente de miel sur le formulaire 2042 C PRO. Pour plus d'informations, consulter le site officiel des impôts.

***Le GDSA a besoin de vous :***  
***Pour participer au conseil d'administration.***  
***Pour participer à l'encadrement des stages.***

Pour contacter le GDSA29 :

André LOZACH : 06 76 57 23 09

Site internet : [gdsa29.apibreizh.fr](http://gdsa29.apibreizh.fr)

Courriel : [gdsa29@apibreizh.fr](mailto:gdsa29@apibreizh.fr)